

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et
C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 12 mars 2019

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
DECISIONS ADMINISTRATIVES	4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	5
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	6
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	6-7
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	7-8
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	8
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	8-9
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	9-10
FLASH ACTU TECHNIQUE	11
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	12

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FORMATION A VENIR

*Président de Club
Samedi 23 mars 2019
au District, à Montigny le Bretonneux
Accueil à partir de 8h30*

*Pour vous inscrire,
[Cliquez ici](#)*

INFORMATION

*Le District sera
exceptionnellement
fermé au public*

*Jeudi 14 mars 2019
de 9h00 à 12h30
(réunion du personnel)*



AGENDA 2018 / 2019 MARS

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Le 13/03/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District
Comité de Direction au District

Le 14/03/19

Fermeture du District au public de 9h00 à 12h30
Réunion des Clubs - Finale du Festival Foot U13

Le 16/03/19

Opération « Mesdames, franchissez la barrière » à Gargenville
6ème plateau « Fillofoot » à Gargenville

Le 17/03/19

Perfectionnement Sélection U12F et U13F à Noisy le Roi

Le 23/03/19

Formation « Président de Club » au District
7ème plateau Futsal « Fillofoot » à Limay
Formation Educateur - Module U6-U7 à Voisins le Bretonneux

Le 24/03/19

Perfectionnement Gardien de but U13G et U14G & F

Le 28/03/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au District

FORMATION

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

Les formations 2018/2019 sont ouvertes. Le catalogue des formations est désormais disponible sur notre site internet.

Inscrivez-vous en [cliquant ici](#)

Infos du jour
Nouvelles Dates
Formations
Educateur Fédéral

FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir :

l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

SOUTENEZ L'EQUIPE DE FRANCE FEMININE DE FOOTBALL



En 2019, c'est au tour des Bleues de défendre les couleurs de la France pour la Coupe du Monde de la FIFA France 2019™.

L'organisation de la Coupe du Monde en France mais aussi la participation de l'Equipe de France Féminine à cette compétition, sont une nouvelle occasion pour tous les acteurs du football français de se rassembler et de partager des moments forts en émotion.

Afin d'encourager l'Equipe de France Féminine et de l'aider à atteindre le meilleur des résultats, la FFF invite chaque ligue, chaque district, chaque club, chaque licencié, chaque pratiquant, chaque bénévole, chaque dirigeant, chaque supporter, chaque français, à se joindre au mouvement de soutien à l'Equipe de France Féminine :

Le mouvement « *Fiers d'être Bleues* »

Pour cela, n'hésitez pas à partager dès aujourd'hui votre soutien avec les vidéos ou visuels [téléchargeables ici](#) en utilisant **#fiersdetrebleues @equipedefrance**

Pour vous permettre de soutenir au mieux les Bleues, la FFF met une nouvelle fois à disposition de votre district, mais aussi des ligues et des clubs **une plateforme en ligne <https://www.fiersdetrebleues.fr>** sur laquelle vous pourrez télécharger librement des posters et des jeux. Elle continuera à être enrichie jusqu'au début de la compétition.

Pour recevoir des accessoires/goodies pour décorer vos infrastructures, il vous suffit de vous inscrire **avant le 22 avril** sur la plateforme en ligne à l'aide d'un **code unique** que vous allez recevoir prochainement.



Sélection U15 G

Bravo à la Sélection U15G, victorieuse de leur 1er match de l'histoire du Futsal Yvelinois, face au district de l'Essonne sur le score de 8 à 3, samedi 23 février à Gif-sur-Yvette.

Encadrement : M. ROBLES, C.T.D. accompagné par O. DA COSTA et J. BASSE (Mantois 78 F.C)

Rejoignez le critérium U12/U13 FUTSAL

POUR LA SAISON 2018-2019



Le public concerné

Garçons et Filles U12/U13
(mixte)

Les objectifs

Permettre d'élever le niveau technique
Former des joueurs polyvalents
Développer l'intelligence de jeu et la rapidité
d'exécution gestuelle

Les conditions

Pas de frais d'engagement la première année

Pas de double licence exigée

Un membre de la Commission et un arbitre officiel à la charge du DYF
sur la 1ère partie de saison

Choix du jour et des horaires

Possibilité de plusieurs matches sur une même ville

Poules géographiques



CONTACT :

Marc-Antoine KELLER

01-80-92-80-25

administration@dyf78.fff.fr

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES

MATCHES REMIS

A JOUER LE 07/04/2019
SENIORS

D4-B
50402.2 CLAYES S/BOIS NUSM 2 / VELIZY ASC 2

VETERANS

D5-B
51521.2 PAOTRED AN ARVOR 11 / ANDRESY FC 12

A JOUER LE 21/04/2019
CDM

D2-A
51788.2 CROISSY US 5 / DAMARTIN EN SERVE 5

VETERANS

D3 A
51042.2 AUBERGENVILLE FC 12 / ISSOU AS 11

D5-A
51416.2 GUERVILLE ARNOUVILLE 12 / AUBERGENVILLE FC 13

A JOUER LE 28/04/2019
SENIORS

D5-B
50565.2 CROISSY US 2 / MONTESSON US 2

A JOUER LE 01/05/2019
VETERANS

D2-B
50930.2 YVELINES US 11 / BANQUE DE FRANCE AS 11

A JOUER LE 05/05/2019
SENIORS

D5-A
50528.1 VAUXOISE ES 1 / MANTES USC 1

D5-C
50597.2 ABLIS SUD FC 78 1 / HOUDANAISE REGION FC 2

VETERANS

D3-A
51054.2 AUBERGENVILLE FC 12 / BREVAL LOGNES 11

D3-A
50999.2 ISSOU AS 11 / LES MUREAUX OFC 11

D4-C
51259.2 ABLIS SUD 78 FC 11 / YVELINES US 12

U17

D4-A
52436.2 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ROSNY S/SEINE CSM

D4-D
52630.2 BEYNES FC 1 / YVELINES-VESGRE 1

MATCHES A PROGRAMMER **SENIORS**

D1-U
50033.1 GARGENVILLE STADE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1

U15

D3-A
52779.2 ROSNY S/S CSM 2 / VILLENES ORGEVAL 1

D4-B
52906.2 VERSAILLES 78 FC 5 / VILLPREUX FC 1
52914.2 ST CYR AFC 1 / CARRIERES S/S US 1

D4-C
52984.1 MAGNY 78 FC 1 / VOISINS FC 2

COUPE DES YVELINES U15

60260.1 ST CYR AFC / VILLENES ORGEVAL 1

SENIORS F

D1-U
53882.2 TRAPPES ES 1 / MANTOIS 78 FC 1
53887.2 SARTROUVILLE FC 1 / PLAISIR PORT-CLAYES 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

COMPTE TENU DU NOMBRE DE MATCHES NON JOUES A CE JOUR, LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE D'ACCORD SUR DES NOUVELLES DATES ET D'EN INFORMER LA COMMISSION.

POULE UNIQUE

54914.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / MEZIERES-SERBIE 12
54919.1 MAULOISE US 1 / MAUREPAS AS 2
54920.1 CROISSY US 1 / MEZIERES-SERBIE 12
54925.1 VOISINS FC 1 / MAULOISE US 1
54928.1 MEZIERES-SERBIE 12 / USBS EPONE 1
54931.1 MAULOISE US 1 / AUTEUILLOIS AS 1
54933.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / VOISINS FC 1
54934.1 CROISSY US 1 / USBS EPONE 1
54944.1 MEZIERES-SERBIE 12 / MAUREPAS AS 2
54950.1 MAUREPAS AS 2 / USBS EPONE 1
54954.1 AUTEUILLOIS AS 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
54955.1 MAULOISE US 1 / CROISSY US 1
54962.1 CROISSY US 1 / MAUREPAS AS 2
54969.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / CROISSY US 1
54976.1 CROISSY US 1 / VOISINS FC 1
54979.1 MAULOISE US 1 / MONTIGNY LE BX 1
51984.1 VOISINS FC 1 / AUTEUILLOIS AS 1
54985.1 MONTIGNY LE BX 1 / VERSAILLES ESTRELA 1
54990.1 CROISSY US 1 / AUTEUILLOIS AS

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 11/03/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , M. P. ALEXANDRE, M. PANARIELLO Mme RUPERT L. JOUBERT.

Absents excusés: M. H. SOULE, Y. AVOIRTE (CD),

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

RAPPEL AVANT PRISE DE DECISION

500644 LES CLAYES S/S BOIS USM

La mairie nous a transmis les dates de fermeture des terrains (pelouse et synthétique) suivants :

- 20 et 21 avril 2019 (uniquement la pelouse)
- 22 avril 2019
- 27 et 28 avril 2019
- 1^{er} mai 2019
- 4 et 5 mai 2019
- 8 mai 2019
- 30 mai 2019
- 10 juin 2019

Merci au club de fournir la liste des matchs concernés.

D6A du 10/02/19

50686.2 : MANTES LA VILLE FC 1 / VERNOLITAIN STADE 2

La Commission a bien pris note du dernier courrier de MANTES LA VILLE constatant que VERNOLITAIN STADE était en copie du mail. **Cependant, la procédure n'a tout de même pas été respectée, car le mail ne précisait pas quelles rencontres étaient à reporter, celles-ci sont donc restées affichées le weekend sur le site du District, impliquant un déplacement de l'arbitre et de l'équipe adverse. Par conséquent, la Commission maintient sa décision initiale, à savoir :**

Etant donné que les démarches administratives n'ont pas été réalisées en application du règlement (Article 20 §5 et 6 du R.S. du D.Y.F.); la Commission dit match perdu par erreur administrative à MANTES LA VILLE FC 1 (0 point 0 but), pour en attribuer le gain à VERNOLITAIN STADE 2 (3 points 5 buts).

FUTSAL

582762 FUTSAL CLUB LEONES

D2-U DU 25/02/2019

58745.2 HOUDANAISE REG FC 1 / FC LEONES 1

Pris note du courrier de LEONES.

Etant donné que les démarches administratives n'ont pas été réalisées en application du règlement (Article 20§5 et 20§6 du R.S. du D.Y.F.), la Commission dit match perdu par erreur administrative à HOUDANAISE (0 point, 0 but) pour en attribuer le gain à LEONES (0 but 3 points).

Motif : Non envoi de l'arrêté municipal de fermeture des installations

DEMANDES VETERANS

D3-A DU 31/03/2019

51042.2 AUBERGENVILLE FC 12 / ISSOU AS 11

3 matchs étant déjà programmés ce jour-là pour 2 terrains (l'équipe CDM de AUBERGENVILLE PORTUGAIS évoluant en Ligue, est prioritaire) cela implique un changement de date de la rencontre VETERANS D3.

Demande de AUBERGENVILLE FC pour jouer ce match le 21/04/2019 sur le Stade ALAIN MIMOUN 1.

La Commission dit match à jouer le 21/04/2019.

D3-A DU 19/05/2019

51054.2 AUBERGENVILLE FC 12 / BREVAL LONGNES 11

3 matchs étant déjà programmés ce jour-là pour 2 terrains (l'équipe CDM d'AUBERGENVILLE PORTUGAIS évoluant en Ligue, est prioritaire) cela implique un changement de date de la rencontre VETERANS D3.

Demande de AUBERGENVILLE FC pour jouer ce match le 05/05/2019 sur le Stade ALAIN MIMOUN 1.

La Commission dit match à jouer le 05/05/2019.

D5-A DU 08/05/2019

51427.2 AUBERGENVILLE FC 13 / PORCHEVILLE FC 12

Afin d'éviter de jouer un jour férié et le terrain étant libre le Dimanche 5 Mai, demande de AUBERGENVILLE FC pour jouer ce match le 05/05/2019 sur le Stade ALAIN MIMOUN 2.

La Commission est dans l'attente de l'accord écrit de PORCHEVILLE.

U17

D4-C DU 07/04/2019

52562.1 CROISSY US 1 / FOURQUEUX FOOT OMS 1

Le club de FOURQUEUX propose une inversion de terrain si celui de CROISSY est occupé pour les travaux de la Coupe du Monde, et de décaler la rencontre au 14/04/2019 car le 7 il y a les demi-finales Futsal U17.

En attente de l'accord écrit de CROISSY pour l'inversion.

Les 2 équipes étant qualifiées pour les demi-finales de la Coupe des Yvelines Futsal U17, la Commission accorde le report du match au 14/04/19.

FUTSAL

D2-U DU 22/04/2019

58777.2 HOUDANAISE REG FC 1 / ANDRESY FUTSAL 1

Demande de HOUDANAISE pour jouer ce match le 15/04/2019.

La Commission est dans l'attente de l'accord écrit d'ANDRESY.

COUPE DES YVELINES U15

1/4 DE FINALE DU 09/03/2019

60260.1 ST CYR AFC 1 / VILLENES ORGEVAL 1

Le club de ST CYR propose à VILLENES ORGEVAL de jouer la rencontre le Mercredi 20/03/2019 à 18h maximum, car un entraînement a lieu à 20h.

Compte tenu de la distance entre les clubs et ce que cela implique, la Commission décide match à jouer à 19h (horaire officiel). En cas d'impossibilité de respecter cet horaire, la rencontre sera à jouer à 19h à VILLENES.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE SENIORS

D1-U DU 10/03/2019

50048.2 HOUILLES A.C. 2 / GUYANCOURT ES 1

Pris note du rapport de l'arbitre officiel et de HOUILLES.

U17

D4-C DU 24/02/2019

52509.2 ULMR FC 2 / GUYANCOURT ES 2

Pris note du courrier de GUYANCOURT. La FMI a bien été réalisée.

DEMANDES DE RAPPORT U17

D4-D DU 17/02/2019

52573.2 PERRAY FOOT. ES 1 / MONTFORT FC 1

La commission ne peut accepter les explications plus que succinctes de LE PERRAY et vous demande un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

SENIORS F A 7

POULE UNIQUE DU 16/02/2019

59994.1 GUYANCOURT ES 2 / VOISINS F.C. 1

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI. **1° RAPPEL**

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du Jeudi 7 Mars 2019

Présents : MM BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.
Excusés : Mme PLATEL .MM GUICHETEAU Didier, HOUIN Laurent (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS

D5C

20489144 du 24.02.2019 REGION HOUDANAISE F.C. 2 / COIGNIERES F.C. 2

Réclamation de COIGNIERES F.C. concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Réponse de REGION HOUDANAISE F.C. Remerciements.

Après vérifications, la Commission dit **réclamation de COIGNIERES F.C. recevable mais non fondée.**

Aucun des joueurs du club REGION HOUDANAISE F.C. inscrits sur la feuille de match objet de la réclamation, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de son club le 17.02.19 contre VALLEE 78 F.C. en D2B (article 7.10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : REGION HOUDANAISE F.C. 2 / COIGNIERES F.C. 2 - 1/0

VETERANS

D2A

20489862 du 24.02.2019 SARTROUVILLE F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 11

Réclamation de BONNIERES FRENEUSE sur la qualification du joueur ATOUI Bachir de SARTROUVILLE F.C.

S'agissant d'un match non joué du 27.01.19 remis par la Commission Organisation des Compétitions au 24.02.19,

Aux termes de l'article 120.2 des Règlements Généraux de la FFF, retranscrit à l'article 7.13 du Règlement Sportif du District, il y a lieu de se référer, pour ce qui concerne la qualification des joueurs, à la date réelle du match en cas de match remis.

Après vérification en Ligue de la licence du joueur concerné (titulaire d'une licence enregistrée le 12.02.19),

Le joueur ATOUI Bachir remplissait à la date du match en rubrique, les conditions de qualification prévues à l'article 89.1 des Règlements Généraux.

En conséquence, la Commission dit : **réclamation de BONNIERES FRENEUSE recevable mais non fondée.**

Résultat acquis sur le terrain SARTROUVILLE F.C. / BONNIERES FRENEUSE - 3/2

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

U12

ELITE

21136646 du 09.02.2019 TRAPPES E.S. / PARIS ST GERMAIN F.C.

Dossier transmis par la Commission du Foot Animation concernant la participation de joueurs U11 en U12.

La Commission convoque pour sa réunion du 14.03.2019 à 18h30.

TRAPPES E.S. :

- M. MBIZI Rodrigue, dirigeant
- M. GAMACHE Jérôme, éducateur

PARIS ST GERMAIN F.C. :

Le Dirigeant responsable lors de cette rencontre.

MOTIF : Les circonstances de l'établissement de la feuille de match

FUTSAL

D2

21102627 du 28.02.19 LEONES 1 / TRAPPES YVELINES 2

Réclamation de LEONES concernant la participation du joueur IBRAHMEN Redouan de TRAPPES YVELINES licencié U17.

Après vérification en Ligue il apparaît que le joueur possède une licence U17.

Suivant l'article 73.2 a) des Règlements Généraux de la FFF :

« Les licenciés U17 peuvent pratiquer en Senior, sous réserve d'obtenir un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale. »

L'article 73.2 c) précise :

« Les autorisations de surclassement prévues aux alinéas a) et b) du présent paragraphe figurent sur la licence du joueur sous la mention « surclassé article 73.2 » »

La licence du joueur en cause ne comportait pas cette mention.

La Commission dit réclamation de LEONES recevable et fondée.

Match perdu par pénalité à TRAPPES YVELINES (moins 1 point, 0 but), LEONES ne bénéficiant pas des points correspondant au gain du match (0 point, 3 buts).

Débit 43.50 € à TRAPPES YVELINES.

Amende 25 € à TRAPPES YVELINES pour participation irrégulière d'un joueur.

D2

21102614 du 28.02.19 HERCULES FUTSAL 2 / ANDRESY FUTSAL

Réserves de ANDRESY FUTSAL concernant l'article 7.10 : Joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit **réserves de ANDRESY FUTSAL** sur la participation des joueurs de HERCULES FUTSAL recevables **mais non fondées.**

Aucun des joueurs du club de HERCULES FUTSAL inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, le 12.02.19 en Coupe Régionale FUTSAL contre R.C. MALHERBE SURVILLE (article 7.10 du Règlement sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain : HERCULES FUTSAL 2 / ANDRESY FUTSAL - 3/2

Débit 43,50€ à ANDRESY FUTSAL

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

VILLEPREUX F.C.

Challenge FEMININ à 7 le 01 mai 2019.

HOMOLOGUÉ

MATCHES AMICAUX

TREMBLAY SUR MAULDRE

Pris note d'un match amical.

L'équipe VÉTÉRANS D5 jouera un match amical contre RAMBOUILLET YVELINES F.C. 12, le 10.03.2019 à 9h30 au Stade du Vieux Moulin, à Rambouillet.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du Mardi 5 Mars 2019

Présents : Mmes Nathalie PASIERB, Natacha HUGEL, MM. Philippe DEBEAUPUIS (PDT), Stephan PILLEMONT, Patrick ALEXANDRE, Patrice LETOUZEY, Lotfi ZARKA, Gaël DELOIRIE, Pascal TISSERAND

Absents excusés : MM. Didier GUICHETEAU, Laurent TESSIER, Jean-Heloïc ROULIS, Jean-Pierre JOUANNE, Mustapha JINAMI, Sofiane KADI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Mail de **M. MORRAVEDGE NIMA**, arbitre DYF, en date du 26 Février 2019. Pris note;

Mail de **M. BLOND BENJAMIN**, arbitre DYF, en date du 22 Février 2019. Pris note

Mail de **M. VELMIR SEBASTIEN**, arbitre DYF, en date du 27 Février 2019. Pris note. Transmis section désignation.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'Arbitrage prend note de la demande est accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

CHATOU AS - VETERANS D3B - FONTENAY LE FLEURY 11 / CHATOU AS 11 du 10 Mars 2019, arrivée le 27 Février 2019.

VILLENES ORGEVAL FC - VETERANS D5B - MAISONS LAFFITTE FC 12 / VILLENES ORGEVAL FC 12 du 17 Mars 2019, arrivée le 1^{er} Mars 2019.

MESNIL ST DENIS ASL - CDM D2B - BEYNES FC / MESNIL ST DENIS ALS du 17 Mars 2019, arrivée le 1^{er} Mars 2019.

ES PERRAY FOOTBALL - VETERANS D4C - VALLEE 78 FC 12 / PERRAY ES 11 du 17 Mars 2019, arrivée le 1^{er} Mars 2019

MAUREPAS AS - U19 D2B - MONTIGNY LE BTX AS 1 / MAUREPAS AS 2 du 17 Mars 2019, arrivée le 1^{er} Mars 2019.

BLARU ASI - VETERANS D4A - POISSY AS / BLARU ASI du 17 Mars 2019, arrivée le 1^{er} Mars 2019.

CHANTELOUP LES VIGNES US - U17 D3A - CARRIERES SUR SEINE US / CHANTELOUP LES VIGNES US du 17 Mars 2019, arrivée le 27 Février 2019.

CHATOU AS - U17 D2B - BAILLY NOISY SFC 1 / CHATOU AS 1 du 17 Mars 2019, arrivée le 27 Février 2019.

ES PERRAY FOOTBALL - U15 D5F - COIGNIERES FC 1 / PERRAY ES 1 du 23 Mars 2019, arrivée le 28 Février 2019.

MAULOISE US - VETERANS D4A - BLARU ASI 11 / MAULOISE US 11 du 24 Mars 2019, arrivée le 28 Février 2019.

BREVAL LONGNES FC - VETERANS D3A - ECQUEVILLY EFC 11 / BREVAL LONGNES FC 11 du 24 Mars 2019, arrivée le 28 Février 2019.

VILLENES ORGEVAL FC - U19 D3A - VAUXOISE ES 1 / VILLENES ORGEVAL FC 1 du 31 Mars 2019, arrivée le 1^{er} Mars 2019.

CHATOU AS - U17 D2B - VALLEE 78 FC 1 / CHATOU AS 1 du 31 Mars 2019, arrivée le 27 Février 2019.

MAULOISE US - U17 D4B - CONFLANS FC 2 / MAULOISE US 1 du 31 Mars 2019, arrivée le 28 Février 2019.

BREVAL LONGNES FC - VETERANS D3A - GUERVILLE ARNOUVILLE 11 / BREVAL LONGNES FC 11 du 7 Avril 2019, arrivée le 28 Février 2019.

CHATOU AS - U17 D2B - VELIZY ASC 1 / CHATOU AS 1 du 14 Avril 2019, arrivée le 27 Février 2019.

AUDITION U19

COUPE DES YVELINES

21184183 ETANG ST NOM / SARTROUVILLE

Audition de M. MAZURE ROBIN, arbitre DYF sur la rencontre.

Le dossier est mis en délibéré.

CONVOCATION

La Commission souhaitant recevoir M. UYUKLU HARUM concernant la mutation de son dossier de la Seine St Denis (93) vers les Yvelines (78), le convoque

Mardi 19 Mars 2019 à 19H30

RAPPEL AUX ARBITRES DYF

Nous vous rappelons que le port des bijoux est interdit. Cela signifie donc que tout joueur portant des bijoux se verra interdire de participer à la rencontre. Seule l'alliance européenne strappée est acceptée.

Lorsque vous excluez un joueur au cours d'une rencontre, vous devez impérativement le consigner sur la FMI dans la partie « observations d'après match » et établir un rapport que vous adresserez avant le mardi suivant 12h00.

Lorsque l'exclusion fait suite à une faute grossière, un acte de brutalité ou des propos injurieux, grossiers ou blessants, il vous est demandé de décrire avec précision ce qui s'est passé, et de retranscrire scrupuleusement les propos tenus par le fautif sur la FMI. Sans ces éléments, il est très difficile à la Commission de Discipline de statuer.

Lorsque vous excluez un joueur suite à deux avertissements reçus au cours de la même rencontre, vous devez le noter sur la FMI mais le rapport n'est pas obligatoire.

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'il n'y a plus de frais de déplacement supplémentaire, même si la distance est supérieure à 50Km

Egalement en cas de match non joué pour quelque raison que ce soit, seule l'indemnité de déplacement peut être perçue.

L'arbitre a obligation de fournir la feuille des indemnités sinon il ne pourra prétendre à être indemnisé

Pour la FMI nous vous rappelons la procédure que dans les cas où un joueur prend 2 avertissements il est impératif de le signaler dans les observations d'après match (sans obligation de faire un rapport), si cette information n'est pas présente, cela fera l'objet d'un malus.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 11 mars 2019

Présents: Mme BOIVIN, MM. BOIVIN, INACIO, CORNUAULT, LOUVEL.

Absents excusés : Mme BEAUBIAT, MM. BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE, PEDRO & VIMONT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FINALE FESTIVAL FOOT U13

La Finale départementale du Festival Foot U13 se déroulera le samedi 6 avril prochain à Maurepas. Elle regroupera 16 équipes masculines et 8 équipes féminines.

Afin de préparer cette journée intense, tous les clubs qualifiés pour cette Finale sont convoqués pour la réunion de présentation qui se déroulera le jeudi 14 mars à partir de 18h30 au District.

Cette réunion sera l'occasion d'effectuer le tirage au sort de la répartition des équipes au sein de la poule, ce qui déterminera l'ordre des premières rencontres.

Pour consulter les équipes qualifiées : [cliquez ici](#)

CATEGORIE U7

Les deux premiers plateaux de la 4ème phase sont désormais disponibles : [Cliquez ici](#)

Sur les plateaux du 23 mars après-midi, la Commission a procédé une modification concernant les clubs de JOUY EN JOSAS AS, PORT MARLY CS, CHESNAY 78 FC, VILLEPREUX FC & BOUGIVAL FOOT.

Courriers

VIROFLAY USM

Demande du club pour être exonéré de l'amende infligée dans le journal n°1601 pour feuilles de plateaux manquantes après 2 rappels, en raison de l'absence du secrétaire.

La Commission vous rappelle que l'envoi des feuilles de plateaux est à effectuer dès le lundi qui suit le plateau. L'amende intervenant après un premier rappel, près de 15 jours après la date du plateau, ce qui laisse une marge considérable pour envoyer les documents. Par conséquent, la Commission ne peut donner suite à votre demande.

CATEGORIE U9

Plateaux

Le dernier plateau de la 3ème phase se déroulera le samedi 16 mars. Pour en savoir plus : [cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 16/03 fournis par les clubs

870 113 : MARLY LE ROI US : 9h30 : Stade du Chenil

Courriers

870 107 du 16/03/19 : GUERVILLE ARNOUVILLE AS

Demande du club de MARLY LE ROI US pour changer de plateau et ainsi éviter les 100kms aller/retour de ce déplacement. Il propose d'intégrer le plateau 870 108 à VILLENES ORGEVAL.

La Commission, comprenant la problématique de déplacement (bien qu'elle soit moindre qu'annoncé, nous ne sommes pas à 100kms a/r), accordera votre demande avec l'accord du club de VILLENES ORGEVAL FC pour vous recevoir.

CATEGORIE U11

Courriers

1 équipe poule A du 16/03/19

58435 : CHATOU AS 3 / FONTENAY ST PÈRE AS 1

Demande du club de CHATOU AS pour jouer cette rencontre à 9h30. Accord de la Commission.

1 équipe poule B du 16/03/19

56879 : MARLY LE ROI US 3 / POIGNY US 1

Demande du club de MARLY LE ROI US pour jouer cette rencontre à 11h45, en raison d'un plateau U9 et de rencontres U11 auparavant.

La Commission, étant donné l'horaire non officiel, demande l'accord écrit de POIGNY US.

Par année poules D1/D2 du 06/04

57402/57506 : MAUREPAS AS 2 12 / MONTIGNY LE BX AS 2 12

Le club de MAUREPAS AS accueillant la Finale Départementale du Festival Foot U13, la Commission décide d'annuler ces rencontres.

Infractions Critérium Espoir U10-U11

Rencontres du 23/02/19

PARIS SAINT GERMAIN FC 11 (1ère infraction)

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Infractions

PARIS SAINT GERMAIN FC 2 (3ème infraction) - Rencontre du 23/02

La Commission constatant une 3ème infraction sur cette équipe au cours de la saison, renouvelle sa demande d'explications au club du PARIS SAINT GERMAIN FC concernant l'absence d'un éducateur suffisamment diplômé pour le lundi 18 mars 12h00 au plus tard.

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 11 mars

FORFAIT NON AVISE

U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)

56652 : SONCHAMP AS 1 (16/02)

59549 : MARLY LE ROI US 12 (09/03)

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U10

Amende au club d'accueil après 2 rappels.

La Commission demande aux clubs visiteurs de nous fournir les résultats du plateau pour le 18 mars au plus tard.

Plateau du 23/02/19

008 : LIMAY ALJ (GUYANCOURT, VOISINS 11, CARRIERES S/S 11)

MATCHES REMIS

U12-U13 ESPOIR

A jouer le 6 avril 2019

59353 : MONTESSON US 1 / VELIZY ASC 1 (06/04/19)

59620 : SARTROUVILLE FC 11 / GUYANCOURT ES 12

A jouer le 17 avril 2019

59594 : HOUDANAISE REGION FC 11 / YVELINES-MONTFORT 11

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

Amende après rappel au club d'accueil : 10€
(Annexe 2 RS DYF)

Pénalité sur le bonus attribué

Rencontres du 23/02/19

59488 : PARIS SAINT GERMAIN FC 12 / MONTESSON US 11

Annulation de l'épreuve. Aucun point de bonus attribué.

59356 : PARIS SAINT GERMAIN FC 2 / CARRIERES GRE AS 1

Annulation de l'épreuve. Aucun point de bonus attribué.

1er rappel

Rencontres du 09/02/19

59358 : BOUAFLE FLINS ES 1 / MONTESSON US 1

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion restreinte du Jeudi 28 Février 2019

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIERE

Dans le cadre de la 6ème édition de **Mesdames Franchissez la Barrière**, nous vous informons qu'une réunion sera mise en place le **Samedi 16 Mars 2019 à Gargenville**.

L'objectif est de sensibiliser les femmes dont celles proches de votre Club aux différents rôles qu'elles pourraient jouer au sein des Clubs de football.

Cette matinée permettra, dans un premier temps, un partage d'expériences avec des femmes jouant déjà un rôle dans leur club ou les

instances du football. Dans un second temps les participantes pourront aider à l'organisation de notre plateau Fillofoot et U11F qui se déroulera en parallèle.

Nous vous rappelons que cette réunion n'est pas une formation mais plutôt une sensibilisation. La formation sera sans doute la prochaine étape de cette réunion.

Nous souhaitons mettre particulièrement l'accent sur vos **licenciées U16F à SENIORS F** qui évoluent dans nos championnats et qui pourraient être **intéressées pour s'impliquer davantage dans votre club.**

Merci donc de communiquer auprès de vos joueuses et aussi des femmes accompagnants vos jeunes pousses (joueuses comme joueurs) de cette réunion pour qu'elles puissent découvrir d'autres facettes de ce football.

Afin de prévoir une estimation du nombre de participantes merci de nous indiquer le nom et prénom des personnes présentes sur cette matinée pour le **mercredi 13 mars 2018 au plus tard.**

CHALLENGE U11F A 8

Comme la saison dernière, la Ligue de Paris Ile de France organise un challenge U11F à 8. Le District doit donc sélectionner une équipe U11F qui représentera les Yvelines lors de la finale régionale programmée en juin.

Afin de qualifier cette équipe, un ou plusieurs plateaux U11F à 8 seront organisés, selon le nombre de clubs inscrits. La première date de plateau retenue est le samedi 30 mars 2019. Pour participer à ce challenge, un effectif minimum de 8 licenciées U10F-U11F est requis. Pour vous inscrire, merci de retourner le bulletin correspondant.

FINALE FESTIVAL FOOT U13F

La Finale départementale du Festival Foot U13F se déroulera le samedi 6 avril prochain à Maurepas. Elle regroupera 8 équipes féminines.

Afin de préparer cette journée intense, tous les clubs qualifiés pour cette Finale sont convoqués pour la réunion de présentation qui se déroulera le jeudi 14 mars à partir de 18h30 au District.

Cette réunion sera l'occasion d'effectuer le tirage au sort de la répartition des équipes au sein de la poule, ce qui déterminera l'ordre des premières rencontres.

Pour consulter les équipes qualifiées : [cliquez ici](#)

MATCH À JOUER PROCEDURES

En dehors des demandes de report pour terrain impraticable ou autre impératif, une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, **les deux clubs** doivent avoir convenu **d'une nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI 12H00 DERNIER DELAI.**

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne **match perdu aux deux équipes.**

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du lundi 11 mars 2019

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES POUR LES CLUBS QUI ONT 2 EQUIPES ENGAGEES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS NUMEROTES DIFFÉRENTES.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	50,00 €
Non Avisé	100,00 €
Forfait en cours de plateau	150,00 €

CRITERIUM FUTSAL U12-U13

La demi-Journée de l'Esprit Sportif des clubs de criterium FUTSAL U12-U13 initialement fixée au Dimanche 23 décembre 2018 est reportée à une date ultérieure.

COUPE DES YVELINES FUTSAL RESULTATS DEMI-FINALES

SENIORS

DIMANCHE 10 MARS A ST GERMAIN EN LAYE

Qualifiés : TOUSSUS LE NOBLE ESCT / LES NOMADES
Forfait NA : ROSNY S/S

RESULTATS DES PLATEAUX

U17

SAMEDI 9 MARS A ST GERMAIN EN LAYE

Qualifiés : POISSY, VIROFLAY, CROISSY, FOURQUEUX

Fair-Play : VIROFLAY
Forfait A : LEONES

U15

SAMEDI 9 MARS A ST GERMAIN EN LAYE

Qualifié : CARRIERES SUR SEINE
Fair-Play : ST GERMAIN EN LAYE

DEMI-FINALES

A NOTER QUE POUR CES DEMI-FINALES LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE SERA UTILISEE.

LES PREMIERS MATCHES DE CHAQUE CLUBS SERONT DISPONIBLES SUR LA TABLETTE APRES SYNCHRONISATION.

LES CLUBS DEVRONT REALISER LA COMPOSITION DE L'EQUIPE SUR LA TABLETTE. AVANT LE PLATEAU

U17

PLATEAU DE VERNEUIL S/SEINE
GYMNASE PIERRE DE COUBERTIN
5, RUE JEAN-ZAY
78480 VERNEUIL-SUR-SEINE

DIMANCHE 7 AVRIL 2019 A 9H00
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE
Responsable : Loïc JOUBERT 06 27 52 90 75

POULE A
RAMBOUILLET 1
LES MUREAUX 2
VERSAILLES FC
VIROFLAY
CROISSY

POULE B
RAMBOUILLET 2
LES MUREAUX 1
ST CYR AFC
POISSY
FOURQUEUX

U15

PLATEAU DE ST CYR
GYMNASE GÉRARD PHILIPPE
RUE GÉRARD PHILIPPE
78210 ST CYR L'ECOLE.

DIMANCHE 31 MARS 2019 A 9H00
Responsable : Jean VESQUES 06 99 88 60 26

POULE A

VERSAILLES FC 1
ST QUENTIN YV. 1
AUBERGENVILLE 1
CROISSY

POULE B

BOUAFLES-FLINS 1
RAMBOUILLET 1
ELANCOURT OSC 1
CARRIERES S/S

U13

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
GYMNASE COLETTE BESSON
7 RUE ETIENNE-JULES MAREY
78390 BOIS D'ARCY

DIMANCHE 21 AVRIL 2019 A 9H00
Responsable : NATHALIE PASIERB 06 35 56 69 31

POULE A

VERNEUIL
GUYANCOURT
SARTROUVILLE
BOUAFLES-FLINS ENT.
ELANCOURT OSC

POULE B

ROSNY S/S
MONTIGNY
ST GERMAIN EN LAYE FC
POISSY
PLAISIROIS FO

U12

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
GYMNASE COLETTE BESSON
7 RUE ETIENNE-JULES MAREY
78390 BOIS D'ARCY.

SAMEDI 20 AVRIL 2019 A 13H00
Responsable : Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90

POULE A

LIMAY
ESSARTS LE ROI
GUYANCOURT
POISSY

POULE B

CARRIERES S/S
NEAUPHLE
VERSAILLES
ST CYR

Prochaine réunion Vendredi 5 avril 2019

FLASH ACTU TECHNIQUE !

Formation Technique Module U6-U7 Samedi 23 mars 2019

Nous vous informons, que le District des Yvelines de Football organise une formation **module U6-U7**, le **samedi 23 mars 2019** à Montigny le Bretonneux.

Le module de formation se déroule sur une journée complète de 8 heures, disposant d'une partie pédagogique de cours théorique en salle mais également d'une partie de mise en situation pratique sur le terrain.

Les objectifs visés de cette formation : être capable d'assurer la sécurité des enfants et d'optimiser l'organisation des plateaux ainsi que d'utiliser une démarche pédagogique facilitant l'expression des enfants âgés de 5 à 6 ans.

Pour participer à cette formation, il est impératif d'être licencié FFF et être âgé de 18 ans et plus.

Si vous souhaitez inscrire des candidats pour cette formation, rendez-vous sur notre site Internet à la rubrique : « **Formations - Inscription Educateur** » : <https://dyf78.fff.fr/inscriptions-formations/>

Vous devrez ensuite cliquer sur le **module « U6-U7 »** puis sur « **consulter la liste des sessions** » puis **télécharger et compléter le bulletin d'inscription** pour effectuer la pré-inscription et nous retourner par courrier le **règlement de la formation : 70 €** et un **bon formation Educateur** pour bénéficier d'un remboursement de **25 €** à l'issue de la formation.

Département Formations Techniques : M. HUE - Tel : 01 80 92 80 29

Pour tout renseignement complémentaire :

Messagerie : administration@dyf78.fff.fr

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 11/03/19

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			D3A			D4B			D5C			D6C		
MANTOIS 78 FC	14,0	6	MAGNANVILLE F.C.	16,0	6	TRAPPES E.S.	17,0	6	HOUDANAISE REGION FC	5,0	6	RAMBOUILLET YVELINES	1,4	6
PLAISIROIS F.O.	19,0	6	LIMAY ALJ	25,0	6	CROISSY U.S.	14,0	6	MAGNY 78 F.C.	23,0	6	DIX SEPT TOURNANTS	1,5	6
MARLY LE ROI U.S.	14,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	17,0	6	ST ARNOULT F.C.	23,0	6	COIGNIERES F.C.	12,1	6	DIX SEPT TOURNANTS	1,5	6
CHESNAY 78 F.C. LE	33,0	3	PECQ US LE	24,1	6	ST CYR AFC	18,0	6	ELANCOURT O.S.C.	17,0	6	PERRAY FOOT. ES	fft	fft
GUYANCOURT ES	26,0	6	MUREAUX O.F.C. LES	30,4	3	MESNIL LE ROI A.S.	15,0	6	VIROFLAY U.S.M.	25,1	6	ABLIS FC SUD 78	7,9	6
HOUILLES A.C.	15,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	14,7	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M	16,0	6	ST ARNOULT F.C.	15,4	6	BUC FOOT AO	11,0	6
HARDRICOURT US	20,0	6	HOUILLES S.O.	17,0	6	VELIZY ASC	22,0	6	BOIS D'ARCY A.S.	28,0	6	MESNIL ST DENIS ASL	4,4	6
SARTROUVILLE F.C.	23,0	6	CHANTELOUP LES V. US	21,0	6	YVELINES U.S.	9,0	6	MONTIGNY LE BX AS	22,0	6	FONTENAY LE FLEURY	6	6
GARGENVILLE STADE	30,0	3	PORCHEVILLE FC	26,0	6	BAILLY NOISY SFC	19,0	6	NEAUPHLE-PONT.	25,0	6	MAGNY 78 F.C.	6	6
MONTESSON U.S.	24,0	6	VILLENES ORGEVAL	22,0	6	BUC FOOT AO	23,0	6	YVELINES U.S.	28,3	6			
CARRIERES GRESILLONS	13,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	14,0	6	DIX SEPT TOURNANTS	20,0	6	ABLIS FC SUD 78	34,6	3			
MAUREPAS AS	27,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	21,0	6	FONTENAY LE FLEURY	17,0	6	JOUY EN JOSAS U.S.		6			
D2A			D3B			D5A			D6A					
BAILLY NOISY SFC	20,0	6	VALLEE 78 F.C.	18,0	6	JUZIERS F.C.	fft	fft	GUERNOISE AS	fft	fft			
CONFLANS F.C.	28,0	6	VILLEPREUX F.C.	17,0	6	MAULOISE U.S.	22,0	6	MEZIERES A.J.		6			
VERSAILLES 78 FC	21,0	6	CHATOU AS	17,0	6	EPONE USBS	12,2	6	VERNOLITAIN STADE	5,5	6			
CLAYES SS/BOIS U.S.M	23,0	6	CHAMBOURCY ASM	15,0	6	GUITRANCOURT ASF	13,2	6	TRIEL AC	23,8	6			
MONTIGNY LE BX AS	27,0	6	ELANCOURT O.S.C.	18,0	6	MANTES OLYMPIQUE	fft	fft	PORCHEVILLE FC	7,3	6			
TRAPPES E.S.	20,0	6	MAUREPAS AS	34,0	3	GUERVILLE ARNOUVILLE	3,9	6	JUZIERS F.C.	fft	fft			
GUYANCOURT ES	24,0	6	COIGNIERES F.C.	19,0	6	VERNOLITAIN STADE	17,1	6	FONTENAY ST PERE AS		6			
JOUY EN JOSAS U.S.	7,0	6	MONTIGNY LE BX AS	20,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	18,1	6	ECQUEVILLY EFCE		6			
RAMBOUILLET YVELINES	17,0	6	PLAISIROIS F.O.	24,0	6	VAUXOISE ES	15,5	6	MANTES LA VILLE FC		6			
BOIS D'ARCY A.S.	26,0	6	VOISINS F.C.	25,0	6	VILLENES ORGEVAL	14,7	6	MANTES OLYMPIQUE		6			
NEAUPHLE-PONT.	15,0	6	MARLY LE ROI U.S.	19,0	6	ISSOU AS	16,8	6						
AUBERGENVILLE F.C	15,0	6	POISSY AS	15,0	6	MANTES U.S.C.	31,1	3						
D2B			D4A			D5B			D6B					
BOUGIVAL FOOT	12,0	6	CONFLANS F.C.	30,1	3	BOUGIVAL FOOT	46,4	1	BEYNES F.C.	18,3	6			
CARRIERES S/SEINE US	11,0	6	VERNEUIL S/SEINE US	19,8	6	HOUILLES S.O.	20,7	6	FEUCHEROLLES USA	1,2	6			
CHANTELOUP LES V. US	30,0	3	MAISONS-LAFFITTE F.C	9,9	6	SARTROUVILLE F.C.	fft	fft						
HARDRICOURT US	18,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	19,7	6	HOUILLES A.C.	17,1	6	MAURECOURT F.C.	3,7	6			
MAULOISE U.S.	23,0	6	MAGNANVILLE F.C.	24,2	6	VILLEPREUX F.C.	45,2	1	CHAMBOURCY ASM	6,1	6			
CHESNAY 78 F.C. LE	31,0	3	SARTROUVILLE F.C.	57,2	6	CROISSY U.S.	30,6	3	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	2,6	6			
EPONE USBS	28,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	7,7	6	CHATOU AS	14,7	6	CHESNAY 78 F.C. LE	1,2	6			
VERNEUIL S/SEINE US	38,0	3	GUERNOISE AS	fft	fft	ACHERES C.S.	fft	fft	LOUVECIENNES A.S.		6			
VOISINS F.C.	13,0	6	TRIEL AC	19,8	6	MONTESON U.S.	46,4	1	ANDRESY F.C.		6			
HOUDANAISE REGION FC	16,0	6	ANDRESY F.C.	24,2	6	CARRIERES S/SEINE US	12,2	6	MAISONS-LAFFITTE F.C		6			
VALLEE 78 F.C.	28,0	6	GARGENVILLE STADE	18,7	6	VERSAILLES JUSSIEU A.S.	35,4	3	MESNIL LE ROI A.S.		6			
VELIZY ASC	23,0	6	MEZIERES A.J.	13,2	6	CARRIERES GRESILLONS	24,4	6						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement